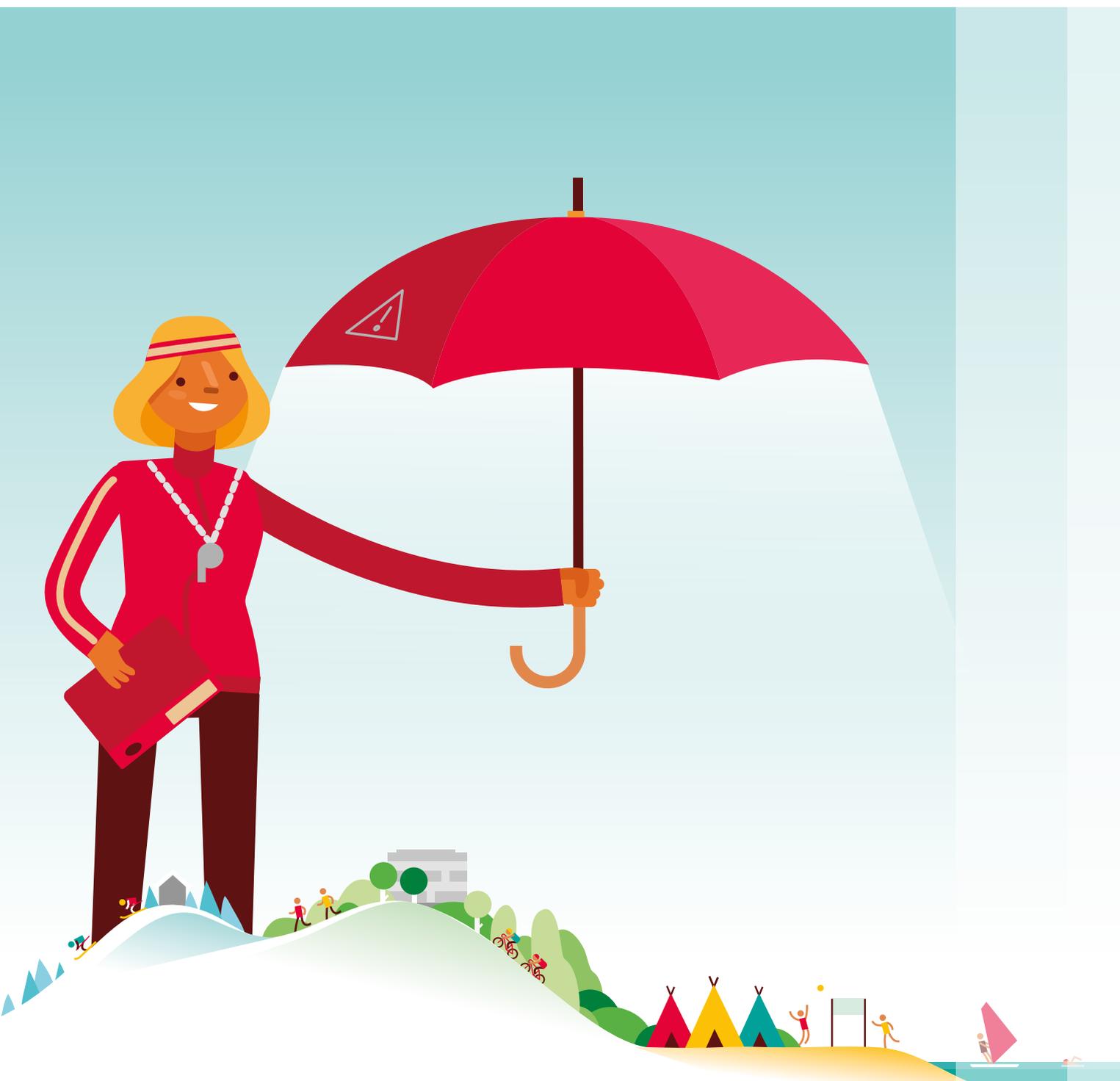


# La sécurité dans Jeunesse+Sport

## L'essentiel en bref



# Introduction

## Sens et objectif du présent document

- Tour d'horizon du thème de la sécurité dans le sport dans la formation des jeunes et la formation des cadres J+S
- Définition des responsabilités pour les moniteurs J+S et les experts J+S
- Position de J+S à l'égard de la sécurité dans le sport

J+S plaide en faveur d'une sécurité maximale pendant les activités sportives avec des enfants et des jeunes (formation des jeunes) ainsi que dans la formation de base et la formation continue des moniteurs (formation des cadres).

Le présent document montre comment J+S garantit aujourd'hui la sécurité en vue de prévenir les accidents.

Les prescriptions de sécurité ci-après ont vocation à aider les moniteurs à prendre des décisions adaptées à la situation. Elles renvoient aux mesures et aux outils de prévention des accidents disponibles dans les différents sports.



# Aspects juridiques



La responsabilité du moniteur est engagée

- du début à la fin de l'activité J+S le jour concerné (dans les cours J+S);
- 24h/24 lors des camps J+S;
- pendant les déplacements effectués ensemble.



Une planification minutieuse requiert

- l'évaluation des risques naturels (météo, avalanches, débit des fleuves, etc.);
- l'examen du matériel et de l'équipement;
- la reconnaissance du lieu;
- la prise en compte du niveau de formation et de la condition physique des participants.

Il n'est pas possible de déterminer systématiquement ou à l'avance quelles circonstances déboucheront sur quelle décision. L'ouverture d'une procédure pénale ne signifie pas pour autant que le moniteur sera condamné.

## Devoir de protection et responsabilité du moniteur

### → Assumer la responsabilité

Les moniteurs J+S qui réalisent des activités sportives avec des enfants et/ou des jeunes (cours, camps, compétitions, etc.) ainsi que les experts J+S sont tenus de garantir l'intégrité physique et psychique des participants en vertu de leur devoir de protection. Il leur incombe par conséquent de prendre toutes les mesures possibles et raisonnablement exigibles pour assurer la sécurité lors des activités J+S au moyen des instruments dont ils disposent. La responsabilité du moniteur ne peut être déléguée aux participants.

## Devoir de diligence

### → Miser sur une planification minutieuse

Une planification minutieuse tenant compte des recommandations formulées par J+S, la fédération et la société/le club ainsi qu'une surveillance appropriée du groupe constituent les piliers centraux du devoir de diligence. Selon l'âge, le stade de développement et la personnalité des enfants et des jeunes, une surveillance plus ou moins rigoureuse s'impose. Dans toute activité, le moniteur est soumis au devoir de diligence.

## Droit pénal

### → Savoir que chaque cas est différent

Pour éviter toute sanction pénale, le moniteur se doit d'identifier les dangers potentiels en s'appuyant sur ses connaissances et aptitudes ainsi que de prendre les mesures nécessaires. Si un accident survient malgré tout, entraînant l'ouverture d'une procédure pénale, la police et le Ministère public tentent d'établir si le moniteur a ignoré les principes de prudence les plus élémentaires et failli à ses obligations. Le cas échéant, un juge peut prononcer des sanctions, qui peuvent être de nature pénale (p. ex. amende) ou civile (p. ex. dommages-intérêts). Dans tous les cas, l'OFSPo examine si des mesures disciplinaires s'imposent. Il peut alors suspendre ou retirer la reconnaissance J+S du moniteur, ou encore émettre un avertissement à son encontre (OESp, art. 21).

# Prescriptions de sécurité générales dans J+S



Principes fondamentaux que doivent respecter les moniteurs à tous les niveaux pour garantir une pratique sportive sûre et loyale:

- formuler, communiquer et imposer des règles claires;
- communiquer de manière explicite pour éviter les malentendus;
- disposer d'un plan d'urgence avec les numéros d'urgence à composer dans des situations données;
- montrer l'exemple (rôle de modèle).

## Principes transdisciplinaires dans J+S

Les contenus et les objectifs d'apprentissage de la formation des cadres J+S sont définis dans le plan cadre de formation et la directive propre au sport. Dans la formation des jeunes J+S, le cahier d'entraînement (s'il existe) et les brochures propres aux différents sports constituent une partie des contenus. Les principes énoncés dans les guides pour la réalisation des offres J+S doivent être respectés.

Dans les domaines et activités ci-dessous, il y a lieu d'observer, à tous les niveaux de formation, certaines règles expliquées dans l'aide-mémoire général sur la prévention des accidents (J+S/BPA): Ces règles portent en particulier sur les activités et domaines suivants:

- Route: patin en ligne, VTT/vélo, engins assimilés à des véhicules ou déplacements en voiture/minibus
- Eau: baignade en piscine, dans les lacs ou rivières
- Montagne: randonnée
- Neige: luge, raquettes à neige, construction d'igloos

## Sports J+S soumis à des prescriptions de sécurité accrues

Les sports ci-dessous obéissant à des prescriptions de sécurité particulières (sports B) nécessitent une reconnaissance J+S spécifique:

- Ski, snowboard, saut à skis, biathlon
- Escalade sportive, alpinisme, excursions à skis
- Canoë-kayak, aviron, sports aquatiques, voile, planche à voile, triathlon
- Sport de camp/Trekking
- Sports équestres
- Tir sportif

## Sports exclus de J+S

Les sports ci-dessous ne sont pas autorisés dans le cadre des activités J+S et ne donnent pas droit à des subventions en vertu de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp, art. 7, al. 2):

- Sports motorisés et sports aéronautiques
- Sports de combat visant à mettre l'adversaire K.-O.
- Canyoning
- Rafting et descentes en eaux vives (sauf exception visée à l'art. 3, al. 3, OPESp)
- Saut à l'élastique

# Contenus des cours et de la formation des cadres sur le thème de la sécurité dans J+S



J+S aide ses cadres à développer leurs compétences, à établir une planification responsable ainsi qu'à penser et à agir de manière proactive à travers

- des offres de formation de base et de formation continue professionnelles;
- des manuels et des documents pour les chefs de cours utiles dans la pratique;
- des aide-mémoire et des documents sur la prévention des accidents propres à chaque sport;
- des guides pour la réalisation des offres dans chaque sport;
- des références à des services spécialisés et à leurs offres.

## Principe pédagogique

→ **Evaluer le danger, le meilleur moyen de prévenir les accidents**

La formation des cadres et des jeunes

J+S stimule le sens des responsabilités et la perception de soi dans le sport au travers d'offres pratiques et d'informations théoriques adaptées aux aptitudes et aux habiletés des participants. Les tâches difficiles mais ciblées permettent de progresser et d'acquérir des compétences dans un cadre serein. Et donc de vivre des expériences à moindres risques.

Au niveau des cadres et dans les sports de plein air en particulier, la formation s'attache à renforcer la capacité des participants à gérer les risques. Les moniteurs J+S et les experts J+S doivent en effet savoir réagir en toutes circonstances, donc même lorsqu'ils ne peuvent pas évaluer tous les risques potentiels. Là encore, ils doivent être en mesure de prendre la bonne décision et d'agir en conséquence. Le facteur humain joue ici un rôle important.

Les cadres J+S comme les participants assument une part de responsabilité. Plus une personne est formée, plus les responsabilités qu'elle peut se voir confier sont nombreuses.

## Prescriptions de sécurité par sport

→ **La sécurité, un thème récurrent dans la formation de base et la formation continue J+S**

Le thème de la sécurité dans le sport s'invite régulièrement, souvent de manière implicite, dans les volets théoriques et pratiques des formations J+S, tous niveaux et sports confondus. J+S veille à ce que dans chaque formation de base, le thème de la sécurité/de la prévention des blessures/de la responsabilité du moniteur fasse explicitement l'objet d'une leçon portant sur les principales prescriptions propres au sport concerné.

Le document en ligne «Prévention des blessures et blessures sportives» fait un tour d'horizon transdisciplinaire des principaux points en la matière. De nombreux modules de formation continue sont consacrés au thème de la sécurité, notamment dans les sports B, et abordent les principes spécifiques de la prévention des accidents.

## Outils propres au sport

→ **Des outils pour bien tenir compte des aspects importants liés à la sécurité**

Dans beaucoup de sports, les aspects liés à la sécurité sont intégrés dans les directives. Dans tous les sports B, le plan cadre de formation relatif à la formation de base est centré sur le thème de la sécurité. En plus des aide-mémoire sur la prévention des accidents, il existe, pour les sports B, des outils qui favorisent une bonne planification de l'offre sportive et permettent d'éviter autant que possible les accidents (cf. tableau *ad hoc*, p. 6). Certains sports A peuvent également s'appuyer sur des informations ou aide-mémoire complémentaires, à l'image du trampoline (aide-mémoire) et du sport scolaire J+S (manuel électronique, rubrique «Sécurité»).



Aide-mémoire sur la prévention des accidents

- Aide-mémoire général sur la prévention des accidents
- Aide-mémoire propres à chaque sport sur la prévention des accidents

À consulter sur le site de J+S ou du BPA  
[www.jeunesseetsport.ch](http://www.jeunesseetsport.ch) > Thèmes > Sécurité

Vue d'ensemble des modules et outils relatifs à la sécurité dans la formation de base et la formation continue J+S des sports soumis à des prescriptions de sécurité particulières (sports B).

Les outils présentés ci-après ainsi que d'autres aide-mémoire sur les thèmes de la sécurité et de la prévention des accidents sont disponibles sur le site Internet de J+S: [www.jeunesseetsport.ch](http://www.jeunesseetsport.ch) > Sports > (faire défiler la page) > Autres documents.

Groupe de sports	Outils
Sports de montagne	<a href="#">Facteur humain</a> <a href="#">Grimper en sécurité indoor (CAS)</a> <a href="#">Utilisation des dispositifs d'assurance</a> <a href="http://www.whiterisk.ch">www.whiterisk.ch</a> <a href="#">Attention avalanches</a>
Sport de camp/Trekking	<a href="#">Facteur humain</a> <a href="#">Check-list: Equipement</a> <a href="#">Exemple de concept de sécurité pour un camp sous tente</a>
Sports de neige	<a href="#">Snow Safety</a> <a href="#">Prévention des accidents Ski</a> <a href="#">Prévention des accidents Snowboard</a>
Sports aquatiques	<a href="#">Set de cartes «Water Safety»</a> <a href="#">Contrôle de sécurité aquatique (CSA)</a>

# Partenaires



Partenaires de J+S pour les questions de sécurité

- Fédérations sportives suisses  
[www.swissolympic.ch](http://www.swissolympic.ch)
- Bureau de prévention des accidents (BPA)  
[www.bpa.ch](http://www.bpa.ch)
- Société suisse de sauvetage (SSS)  
[www.sss.ch](http://www.sss.ch)
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident (Suva)  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch)

## → S'appuyer sur les connaissances et l'expérience des services spécialisés

J+S travaille en collaboration avec les fédérations sportives suisses et divers partenaires, qui prodiguent des conseils sur des thèmes et sports spécifiques et qui contribuent, grâce à leurs compétences techniques, à maintenir à niveau la sécurité dans les sports J+S.

# Conclusion

Principes à l'intention des moniteurs J+S et des experts J+S:

- Donner aux participants l'occasion de vivre des expériences
- Stimuler la capacité à gérer les risques
- Renforcer le sens des responsabilités et la perception de soi des participants

## → Diriger les activités sportives avec assurance et engagement pour donner le goût du sport aux enfants et aux jeunes

Aucun moniteur ne devrait renoncer à pratiquer du sport avec des enfants et des jeunes par crainte d'engager sa responsabilité. Les moniteurs qui satisfont aux exigences minimales stipulées dans l'aide-mémoire sur la prévention des accidents du sport concerné, respectent les directives en matière de sécurité de leur club ou société (p. ex. concept de sécurité), planifient leur activité sportive en tenant compte des aptitudes des participants et prennent au cas par cas les mesures de précaution nécessaires et raisonnablement exigibles ne peuvent en règle générale pas être poursuivis dans le cadre d'une procédure.

Le risque zéro n'existe pas et un accident peut toujours arriver. Le rôle du moniteur est donc de diminuer ce risque.

Auteur: Sarina Buser  
Collaboration: Equipe de formation J+S OFSPO  
Traduction: Service linguistique OFSPO  
Responsable des médias didactiques: Duri Meier

Illustrations: Christoph Frei  
Conception graphique: Médias didactiques

Edition: 2021

Editeur: Office fédéral du sport OFSPO  
Internet: [www.ofspo.ch](http://www.ofspo.ch), [www.jeunesseetsport.ch](http://www.jeunesseetsport.ch)  
Téléchargement: [www.jeunesseetsport.ch](http://www.jeunesseetsport.ch) > Thèmes > Sécurité

Tous droits réservés. La reproduction ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, totale ou partielle, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'éditeur et la mention des sources.